

LES ADOLESCENTS

Texte issu d'une intervention de [Tony Lainé](#), lors d'un rassemblement national de militant-es des CEMEA – Date inconnue

Il y a trois choses intolérables dans les rapports que nous, adultes, avons avec les jeunes.

La première, c'est qu'on a beaucoup de peine à reconnaître ou à admettre que la parole des jeunes est une parole qui pèse le même poids que la parole des adultes, autrement dit, que notre parole.

On a beau vouloir écouter, se mettre dans des attitudes de disponibilité, de capacité relationnelle, on a beau réaffirmer rationnellement que voilà une parole intéressante que la parole des jeunes, qu'ils nous apprennent beaucoup... c'est très dur, pour nous tous de reconnaître, en fait un véritable poids à la parole des jeunes.

La seconde chose, est qu'on a beaucoup de difficultés à admettre que la sexualité, le désir, les aspirations sexuelles des jeunes ont la même importance que ce que nous considérons être une vie sexuelle, notre vie sexuelle ... : « Le temps n'est pas encore venu, ils sont peut-être encore un peu trop dépendants, il faut faire attention, il faut être responsable... ».

Il y a une sorte de rejet qui fausse complètement les rapports qu'on peut avoir avec les adolescents et, ce n'est pas par des recettes, par des règles de morale qu'on vient à bout de ces questions là mais c'est par une écoute et un examen sérieux de soi-même, de la manière dont on va répondre, dont on va entendre. C'est peut-être plus dur encore d'entendre que de répondre.

La troisième chose, très difficile à admettre, est le pouvoir, laisser du pouvoir, alors qu'on est à la fois dépositaire et responsable d'une certaine loi quand on est animateur, éducateur ou adulte devant les jeunes.

L'attitude qui aboutit à dire « Moi, la loi je n'en ai rien à foutre, je me mets du côté des jeunes »... est très dangereuse aussi parce que les jeunes ont besoin de sentir que nous sommes des adultes et que nous sommes représentants d'une certaine loi.

Il faut cependant ne pas être figés dans cette loi ou ne pas l'utiliser à notre profit pour nous défendre de cette écoute et de la revendication de pouvoir des jeunes. Il faut que notre position soit, d'une part, assurer la loi, une loi consentie, la mieux élaborée dans un sens démocratique... et, d'autre part, être en mesure, à chaque moment; de laisser l'adolescent modifier cette loi que nous représentons.

Autrement dit, il faut, face à des adolescents, assumer le fait que nous sommes porteurs de la loi, mais, en même temps, savoir que nous sommes battus d'avance.

C'est cela qui est difficile. Dans le rapport avec les adolescents, nous sommes battus d'avance et nous serons dépossédés du pouvoir.

Tony Lainé
Psychiatre